

Newsletter du mois de juillet 2016

Nous voici déjà à l'aube des vacances scolaires et à mi-parcours de cette année 2016.

Je veux, par cette newsletter, faire le point sur l'état d'avancement de nos principaux projets en cours.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

C'est un document d'urbanisme à l'échelle de notre groupement de communes (EPCI) dont il étudie le fonctionnement et les enjeux, construit un projet de développement respectueux de l'environnement, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

Arrêter un document d'urbanisme signifie que l'on adopte par délibération les éléments constitutifs du P.L.U.i. qui vont ensuite être soumis pour avis à différentes personnes associées d'une part et à enquête publique d'autre part. C'est aussi le moment où nous faisons le bilan de l'ensemble des démarches de concertation qui ont été réalisées depuis le lancement de la mise en œuvre du PLUi.

Il nous a semblé judicieux avec les vice-présidents dans le contexte de la fusion, d'associer la CC du Canton de Montdidier à nos travaux dès maintenant. Aussi, le comité de pilotage et le cabinet « Quartier libre » se sont réunis à deux reprises ces dernières semaines afin d'établir ensemble les règles de fonctionnement.

En l'état nous pouvons résumer la situation suivante :

- Le PLUi a été prescrit par le Grand Roye par délibération du 3 février 2016.
- la CC de Montdidier doit réunir UNE CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE qui rassemble l'ensemble des maires afin de définir les conditions de la collaboration entre l'intercommunalité et les communes. Ce n'est qu'après cette formalité que le PLUi pourra être prescrit par délibération du conseil communautaire.

Le comité de pilotage se réunira à la rentrée pour construire les grands axes de réflexion afin de choisir le cabinet qui nous accompagnera tout au long de cette démarche, dès début 2017.

La fusion de notre territoire avec la communauté de communes du Canton de Montdidier.

A compter du 1^{er} janvier 2017, l'EPCI issu de la fusion exercera ses compétences dans les conditions prévues au chapitre III de l'article L. 5211-41-3.

Après deux réunions en comité de pilotage composé des présidents, des vice-présidents et des directeurs des services des deux EPCI, nous avons choisi d'inviter les élus communautaires afin d'élaborer ensemble un nouveau projet de territoire, réaliste et partagé.

Le contexte financier nous amène mes collègues élus et moi-même, à réfléchir aux pistes d'actions permettant d'apporter à nos concitoyens un service public de proximité toujours plus efficient.

Ce forum a eu lieu ce 29 juin 2016 à la salle des fêtes de Montdidier.

Je remercie les conseillers communautaires présents à ce forum pour leur investissement.

Un compte rendu vous sera envoyé courant août et vous serez invités à vous réunir en septembre autour de données prospectives tant sur les compétences et les projets que sur les finances.

L'enjeu est clair : proposer des services publics de qualité et de proximité en alliant les deux territoires tout en garantissant un équilibre constant entre la vitalité du futur EPCI et la préservation de notre cadre de vie.

Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

Le projet avance : la communauté de communes a obtenu les réponses à ses demandes de financements au titre de la DETR (350 000 €), et du FNADT (100 000 €). Sont en attente de réponses à nos demandes déposées auprès du Conseil Départemental pour la 1^{ère} phase (AMO et études préalables) et la Région dans le cadre des fonds Européens.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a validé le 13 juin 2016 le programme du projet et ramené le coût à 2 927 819 €.

La commission d'appel d'offre sera sollicitée dans les jours à venir pour le choix du maître d'œuvre.

Le rétro-planning est en marche et prévoit une livraison en mars 2018.

La Déchetterie :

L'assistance à maîtrise d'ouvrage sera choisie courant juillet pour pouvoir ainsi valider le projet de « déchetterie à plat » et lancer la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre avant la fin de l'année.

Bureaux rue de la pêcheurie

Conformément à la décision du conseil communautaire du 20 mai 2016, les bureaux de la Communauté de Communes du Grand Roye seront transférés 11 rue de la Pêcheurie à compter du 5 septembre 2016.

Je vous souhaite à tous et toutes de bonnes vacances et ... un bel été !!

A bientôt

La Présidente

Bénédicte THIEBAUT